

SOUSCRIRE UNE PART SOCIALE DE LA COOP 5 POUR 100 , C'EST DEVENIR SOCIÉTAIRE D'UNE COOPÉRATIVE AVEC DES DROITS A LA DÉCISION, PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE ET ÉCONOMIQUE, S'ASSOCIER AUX VALEURS, PARTICIPER AUX ACTIVITÉS. CELA MÉRITE BIEN QUELQUES EXPLICATIONS...

QU'EST-CE QU'UNE PART SOCIALE ?

Toute personne physique ou morale peut acheter des parts sociales. La valeur de la part sociale est de 10€. En souscrivant une ou plusieurs parts sociales, toute personne devient sociétaire de la Coop 5 pour 100 et peut participer à la vie démocratique de la coopérative et aux grandes décisions. Chaque sociétaire peut souscrire à tout moment autant de part qu'il le souhaite afin d'accompagner le développement de la société.

L'ensemble des parts sociales souscrites forme le capital de la Coop 5 pour 100.

ÊTRE SOCIÉTAIRE ?

En souscrivant des parts sociales, toute personne devient sociétaire de la Coop 5 pour 100 et peut participer à la vie coopérative.

Être sociétaire, c'est aussi participer aux instances démocratiques et en particulier à l'Assemblée Générale qui a lieu chaque année.

Enfin et surtout, être sociétaire en qualité d'usager coopérateur, c'est s'engager à participer bénévolement aux activités de la Coop 5 pour 100.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ?

A cette occasion, chaque sociétaire a accès à toutes les informations relatives à la gestion et aux finances de la coopérative et peut ainsi participer à la gouvernance de la société.

LE REMBOURSEMENT DES PARTS SOCIALES ?

Les parts sociales constituent un prêt à la coopérative. Chaque sociétaire peut transformer ses parts en don, les transmettre à un autre coopérateur, ou en demander le remboursement, de tout ou partie des parts sociales souscrites suivant les modalités statutaires.

POUR EN SAVOIR PLUS ?

Tout ne peut pas être dit en une page...

nous vous invitons à prendre connaissance des statuts de la coopérative qui rassemblent l'ensemble des dispositions



CONTRAT DE SOUSCRIPTION DE PART(S) SOCIALE(S)

Entre la COOP 5 POUR 100, Société Coopérative d'Intérêt Collectif par actions simplifiée à capital variable et le (la) soussigné(e) :

Nom :

Prénoms :

Né(e) le : / / à

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

☎ :

Courriel :

Je déclare vouloir devenir sociétaire de la coopérative COOP 5 POUR 100 et souscrire une (des) part(s) d'un montant unitaire de 10€. Je souhaite souscrire pour un montant de :

(nombre de parts) X 10 € = €
(total souscrit)

Je déclare avoir pris connaissance des conditions de cette souscription et accepter les Statuts de la COOP 5 POUR 100.

Je reconnais qu'il m'a été remis un reçu de cette souscription

Je souhaite apparaître sur la carte des coopérateurs

Fait à, le

Signature du souscripteur ou de son représentant légal (précédée de la mention manuscrite « bon pour souscription de X parts de capital de 10 euros, ce qui porte mon capital dans la Société à XXXX €)

Les données recueillies dans ce document ne donnent lieu à aucune diffusion externe à la Coop 5 pour 100. Elles ne servent qu'au fonctionnement interne réglementaire et à des statistiques anonymisées. À tout moment, vous pouvez demander à ce qu'elles soient retirées de nos fichiers : oubliezmoi@coop5pour100.com

Cadre réservé au traitement du dossier :

Paiement :

- Date :
- Mode : Espèces Chèque

Documents transmis :

- Livret d'accueil
- Reçu de souscription



REÇU DE SOUSCRIPTION DE PART(S) SOCIALE(S)

(à conserver par le coopérateur)

La COOP 5 POUR 100, Société Coopérative d'Intérêt Collectif par actionssimplifiée à capital variable, atteste avoir reçu de :

Nom :

Prénoms :

Né(e) le :/...../..... à

..... Adresse :

.....

.....

Code postal : Ville :

la somme de :

en espèces

en chèque

pour l'achat de part (s) d'un montant unitaire de 10 €.

Fait à, le

Signature du représentant légal de la COOP 5 POUR 100 :